

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL en date du 11 décembre 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le onze décembre à dix-huit heures trente.

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle d'honneur sous la présidence de Monsieur Axel HERVET, 1^{er} adjoint au Maire.

Nombre de membres en exercice : 10 Présents : 7 Votants : 9	Présents : Axel HERVET, Adeline PEPION, Erwann DIVEU, Lucie CHEVALIER, Amandine MORIN, Sonia QUEMENER, Christine LOGUIVY Absent ayant donné procuration : Arnaud CARRÉ ayant donné procuration à Axel HERVET, Charles LEFORT ayant donné procuration à Amandine MORIN Absent excusé : Absent non excusé : Thierry CHAPON
Convocation	4 décembre 2025

Secrétaire de séance : Madame Lucie CHEVALIER

Monsieur le 1^{er} adjoint au Maire ouvre la séance à 18h37.

Il est constaté que le quorum est atteint.

1

M. le 1^{er} adjoint au Maire informe les Conseillers municipaux du retrait à l'ordre du jour du point numéro deux (sous réserve) pour les décisions modificatives.

Le Conseil municipal accepte le retrait annoncé par M. le 1^{er} adjoint au maire.

ORDRE DU JOUR :

- Validation du **compte-rendu de la réunion du 25 septembre 2025**
- Intervention du bailleur social Emeraude Habitation
Présentation du projet de lotissement Impasse Marie Lardoux
- ~~Décisions modificatives (sous réserve) – Délibération~~
~~Rapporteur Monsieur Le Maire~~
- **Recensement 2026** – Délibération / Arrêté
Agent recenseur à sélectionner - *Rapporteur Monsieur Le Maire*
- Informations diverses
- Questions diverses

Ouverture de séance 18h37

Validation du compte-rendu de la précédente réunion du conseil municipal

Monsieur le 1^{er} adjoint au Maire demande s'il reste des remarques à propos du compte-rendu de dernière réunion du Conseil municipal du 25 septembre 2025, n'ayant aucune remarque ceux-ci sont validés par l'ensemble du conseil.

Intervention du bailleur social Emeraude Habitation

Présentation du projet de lotissement - Impasse Marie Lardoux

Le bailleur social, Emeraude Habitation, implanté sur le Pays de Saint-Malo, a présenté le projet en cours de dépôt de permis de construire pour le futur lotissement « Impasse Marie Lardoux » de la commune du Quiou, qui se situera sur l'espace enherbé à côté de l'église, rue de la Ville Neuve.

Une présentation de leur structure créée en 1949 et de leur rapport d'activité 2024 qui mentionne 669 logements attribués en 2024 dont 232 mises en service de logements neufs et et qui précise que 768 logements sont en phase d'étude ou en cours de chantier à été réalisée.

Emeraude Habitation présente ensuite aux Conseillers municipaux le projet détaillé pour la commune accompagné de plans.

Il propose pour cette construction neuve : 4 appartements T3 avec celliers et stationnement privatif individuel, dont deux appartements accessibles aux personnes à mobilité réduite au rez-de-chaussée ainsi que 3 maisons T4 équipée de Pompes à chaleur avec garage, deux stationnements privatifs et un jardin.

Démarrage du chantier souhaité en septembre 2026 pour une estimation de fin des travaux en fin 2027 ou début 2028.

Les logements seront proposés à la location avec loyers modérés à plafonnement de ressources.

06.2 - PC6 Vue Sud Ouest projet



06.3 - PC6 Vue Ouest projet



06.4 - PC6 Vue Nord Est Projet



Recensement de la population 2026 - Délibération 2025-25

Monsieur Le 1^{er} adjoint au maire rappelle au Conseil municipal la prochaine période de recensement qui se déroulera du 15 janvier 2026 au 14 février 2026.

Madame Frédérique COTTEREAU, a été retenue comme agent recenseur afin de réaliser l'enquête auprès des administrés.

Le Conseil municipal décide de créer un contrat de vacataire et de fixer une indemnité brut forfaitaire comprenant deux demi-journées de formations, les frais kilométriques de déplacement avec son véhicule personnel et les heures passées pour l'enquête.

Nombre de présents : 7

Nombre de représentés par un pouvoir : 2

Nombre de suffrages exprimés (présents + représentés) : 9

Votes pour : 9

Votes contre : 0

Absentions : 0

Questions diverses

Monsieur Le 1^{er} adjoint au maire informe le Conseil municipal que le bardage bois réalisé pour fermer une partie du préau dans le cadre de la revégétalisation de la cour de l'école publique « Les Faluns » n'a pas été créé avec les bons matériaux.

Les planches se déforment et gondolent pouvant créer des aspérités formant des échardes.

Par mesure de sécurité, toutes les planches donnant sur la cour de l'école seront retirées le mercredi 17 décembre 2025.

De nouveaux travaux seront réalisés en 2026 pour refaire le bardage.

N'ayant plus de questions, Monsieur Le 1^{er} adjoint au Maire lève la séance à 20h22

Signature des Élus présents :

Axel HERVET



Adeline PÉPION



Erwann DIVEU



~~Lucie CHEVALIER~~



Christine LOGUIVY



Thierry CHAPON

Absent non excusé

Charles LEFORT

Procuration

Amandine MORIN



Sonia QUEMENER



**Le Maire,
Arnaud CARRÉ**

Procuration

